PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

9.11.2006 PE 380.864v01

AMENDEMENTS 1-24

Projet de proposition de résolution **(PE 380.706v01)**
Jean-Marie Cavada
sur les progrès enregistrés par l'UE dans la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ) (articles 2 et 39 du traité UE)

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 1
Considérant A

A. considérant que dans un monde de plus en plus globalisé et soumis à des crises et à des tensions persistantes, à des inégalités économiques et à des flux migratoires en constante augmentation, à des confrontations idéologiques et culturelles qui ***concernent*** un nombre croissant de personnes et à de menaces terroristes de portée inconnue, la demande des citoyens européens de pouvoir jouir au sein de l'Union de plus de liberté, de sécurité et de justice ne cesse d'augmenter,

Or. fr

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 2
Considérant A

A. considérant que dans un monde de plus en plus globalisé et soumis à des crises et à des tensions persistantes, à des inégalités économiques ***(suppression)***, à des confrontations idéologiques et culturelles qui intéressent un nombre croissant de personnes et à de menaces terroristes de portée inconnue, la demande des citoyens européens de pouvoir jouir au sein de l'Union de plus de liberté, de sécurité et de

justice ne cesse d'augmenter,

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 3
Considérant A bis (nouveau)

A bis. considérant que sept ans après les conclusions de Tampere, l'Union européenne n'a pas de politique cohérente en matière d'immigration et, plus particulièrement, n'a pas de politique pour ce qui concerne l'immigration légale,

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 4
Considérant B bis (nouveau)

B bis. déplorant la pratique de la rétention administrative des immigrés clandestins et les dispositions législatives envisagées au niveau européen pour la réglementer,

Or. en

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 5
Considérant E

E. rappelant qu'encore aujourd'hui la multiplication des bases juridiques pour un même objectif politique, la multiplication des conflits et des recours juridictionnels pour délimiter la portée des compétences des institutions, la règle de l'unanimité et, surtout, l'absence d'un vrai contrôle démocratique et juridictionnel rendent la situation actuelle des politiques du troisième pilier très ***fragile*** du point de vue du respect par l'UE des principes ***(suppression)*** sur lesquels elle déclare se fonder (art. 6 TUE),

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 6
Considérant E bis (nouveau)

E bis. ***mettant en garde contre les risques de développer en dehors des traités européens des sujets faisant déjà l'objet de propositions de la part des institutions européennes; souhaitant engager un débat ouvert basé sur la coopération loyale entre les institutions européennes et avec les parlements nationaux sur l'insertion du Traité de Prüm au sein du Traité communautaire afin que le PE puisse exercer un contrôle démocratique,***

Or. fr

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 7
Considérant H

H. convaincu que l'activation des "passerelles", prévues par les art. 67 TCE et 42 TUE, est non seulement conforme à la situation constitutionnelle actuelle, mais compatible avec la situation constitutionnelle future et que par conséquent le Conseil devrait l'activer aussi au titre de l'article 18 de la Convention de Vienne,qui ***prévoit l'"obligation de ne pas priver un traité de son objet et de son but avant son entrée en vigeur",***

Or. fr

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 8
Considérant L bis (nouveau)

L bis. considérant que les nouveaux États membres qui satisfont aux critères de Schengen et qui sont à même d'adhérer au système ne doivent pas être injustement pénalisés par des retards importants dans la mise en application du SIS II (système d'information de Schengen de deuxième génération),

Or. pt

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 9
Considérant L ter (nouveau)

L ter. considérant que le Parlement européen a fait preuve d'une remarquable célérité et d'esprit de compromis en obtenant un accord en première lecture sur les trois textes législatifs qui constituent le "paquet" relatif à la base juridique du SIS II,

Or. pt

Amendement déposé par Martine Roure

Amendement 10
Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. demande au Conseil de présenter dans les meilleurs délais au Parlement européen l'orientation qu'il est en train de dégager au sujet du projet de décision-cadre sur la protection des données à caractère personnel traitées dans le cade de la coopération policière et judiciaire en matière pénale; met en garde contre le risque de vider cette proposition de sa substance et rappelle les engagements pris par le Conseil pour l'implication politique du PE dans l'adoption de cette décision-cadre;

Or. fr

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 11
Paragraphe -4 (nouveau)

-4. demande instamment à la Commission de publier chaque année un rapport sur les activités du groupe des commissaires chargés des droits fondamentaux; l'engage également à fournir dès que possible une récapitulation des activités et des décisions de ce groupe pour les deux dernières années et demie;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 12
Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. déplore que, cinq ans après le Conseil européen de Tampere et en dépit des nombreuses demandes exprimées en ce sens par le Parlement, le Conseil n'ait pas

défini une politique commune de l'immigration et ait maintenu la procédure de consultation pour toutes les questions relatives à l'immigration légale;

Or. en

Amendement déposé par Alexander Alvaro

Amendement 13
Paragraphe 5

5. rappelle l'exigence de garder une certaine cohérence dans les compétences législatives au niveau de l'UE en prévoyant par exemple que la législation en matière d'immigration ne se limite pas seulement à l'immigration illégale mais couvre aussi l'immigration légale ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 14
Paragraphe 5

5. rappelle l'exigence de garder une certaine cohérence dans les compétences législatives au niveau de l'UE en prévoyant par exemple que la législation en matière d'immigration ne se limite pas seulement à l'immigration illégale mais couvre aussi l'immigration légale ***(suppression)***;

Or. en

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 15
Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. en ce qui concerne l'accord provisoire PNR conclu avec les États-Unis, exprime sa vive préoccupation au sujet de la lettre des États-Unis relative à l'interprétation de cet accord, laquelle montre que l'interprétation que les autorités américaines en font va au-delà de son contenu, en ce qui concerne plus particulièrement la finalité de l'accord, l'accès des instances et organismes des États-Unis aux données PNR et le nombre des champs de données qui peuvent être consultés;

Or. en

Amendement déposé par Giusto Catania

Amendement 16
Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. ***rappelle qu'une législation sur la politique d'immigration légale devrait prévoir parmi les priorités la nécessité de fixer des critères communs pour l'admission sur le territoire de l'Union européenne et l'adoption d'une démarche commune pour l'intégration des ressortissants des pays tiers;***

Or. en

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 17
Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. ***demande instamment au Conseil d'adopter sans délai le projet de décision-cadre relatif à certains droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales dans l'Union européenne (COM(2004)0328) en tenant dûment compte de la position que le Parlement européen a adoptée le 12 avril 2005 (T6-0091/2005).***

Or. en

Amendement déposé par Kathalijne Maria Buitenweg

Amendement 18
Paragraphe 5 quater (nouveau)

5 quater. ***demande à la Commission de modifier la directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail afin d'étendre son champ d'application aux domaines couverts par la directive 2000/43/CE relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique;***

Or. en

Amendement déposé par Alexander Alvaro

Amendement 19
Paragraphe 6

6. ***souscrit à l'objectif qui consiste,*** comme prévu à Tampere en 1999, ***à appliquer autant que possible*** le principe de reconnaissance mutuelle***, tout en insistant sur la***

nécessité de veiller à ce que son application ne porte pas atteinte aux droits de l'homme ni aux libertés fondamentales; demande à la Commission et au Conseil d'effectuer soigneusement des évaluations, notamment à la lumière de la jurisprudence et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme pour ce qui concerne les États membres de l'UE, afin de vérifier si l'application du principe de la reconnaissance mutuelle pourrait avoir des conséquences défavorables, abaisser les normes européennes ou porter atteinte aux droits de l'homme dans certains domaines ou États membres et de proposer des mesures visant à améliorer des situations critiques (par exemple, en matière de jugement équitable ou en ce qui concerne les droits des détenus), lorsqu'une harmonisation législative est encore nécessaire pour mieux garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales;

Or. en

Amendement déposé par Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Amendement 20
Paragraphe 8, point b)

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Agustín Díaz de Mera García Consuegra

Amendement 21
Paragraphe 8, point a)

Ne concerne pas la version française.

Or. es

Amendement déposé par Carlos Coelho

Amendement 22
Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. demande à la Commission de s'engager à accélérer la mise en application du système d'information de Schengen de deuxième génération et de tenir le Parlement européen informé de l'état d'avancement des travaux, ainsi que d'exposer les motifs des retards qui se sont produits ou qui sont susceptibles de se produire;

Or. pt

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 23
Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. exprime sa vive déception face à l'attitude timide et passive de la Commission, s'agissant de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux; rappelle que la Commission n'a recueilli l'approbation du Parlement européen qu'à la condition d'accorder la priorité à la promotion et à la protection de ces droits;

Or. en

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 24
Paragraphe 10 ter (nouveau)

10 ter. regrette que la Commission n'ait pas encore donné suite aux recommandations du Parlement européen, en ce qui concerne notamment une directive horizontale sur la lutte contre les discriminations et la reconnaissance du mariage ou du partenariat enregistré de couples du même sexe;

Or. en